

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme de la *Revue*.

- Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*. Ils seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 25 pages.
- Toutes les notes seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.
- Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de la page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.
- Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.
- Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.
- Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est l'organe officiel du Comité international de la Croix-Rouge. Publiée depuis 1869, elle a porté à l'origine le titre de «Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés», puis de «Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge».

Organe de réflexion, d'opinion et de référence sur la mission et la doctrine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est également une publication spécialisée dans le droit international humanitaire et d'autres aspects de l'action humanitaire.

Chronique des activités internationales du Mouvement, qui garde la mémoire des événements, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* entretient un courant d'informations et constitue un lien entre les composantes du Mouvement.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* paraît, une fois tous les deux mois, en quatre éditions principales:

en français: REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE (depuis octobre 1869)

en anglais: INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS (depuis avril 1961)

en espagnol: REVISTA INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (depuis janvier 1976)

en arabe: المجلة الدولية للصليب الأحمر

(depuis mai-juin 1988)

Elle publie également, en allemand, depuis janvier 1950, un cahier d'*Extraits* des textes parus dans les éditions principales.

RÉDACTION: Jacques Meurant, d^r sc. pol., rédacteur en chef

ADRESSE: Revue internationale de la Croix-Rouge

17, avenue de la Paix

CH - 1202 - Genève, Suisse

ABONNEMENTS: un an 30 francs suisses;

deux ans 50 francs suisses;

le numéro 5 francs.

Comptes de chèques postaux: 12 - 1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986 Société de Banque Suisse, Genève

Le **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)** est, avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les 147 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnues, l'une des trois composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Institution humanitaire indépendante, le CICR est l'organe fondateur de la Croix-Rouge. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des guerres internationales et civiles, des troubles et tensions internes, apportant ainsi sa contribution à la paix dans le monde.

REVUE INTERNATIONALE

**Droit international humanitaire
et contrôle des armements**

**Identification acoustique sous-marine
des navires-hôpitaux**

Soins de santé primaires

**Manifestations du 125^e anniversaire
du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

